



Baptêmes piscine  
Ecole de plongée  
Plongées exploration  
Plongées épaves - Nitrox

## CLUB SUBAQUATIQUE DE L'ILE DE Ré

# LE NAUTILUS

Av. de Philippsburg 17410 Saint Martin de Ré

[www.nautilus-plongee.com](http://www.nautilus-plongee.com)

PHOTO

### Fiche d'inscription 2018-2019 Plongeur En Situation de Handicap (PESH)

NOM ..... Prénom .....  
Niveau acquis..... N° Licence .....  
Né(e) le ..... à .....  
Téléphone mobile .....  
Email .....@.....

**Nouvelle Inscription** ou changement des coordonnées personnelles

Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Téléphone fixe .....

		Les licenciés FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique	Récapitulatif
<input type="checkbox"/> Licence adulte	<b>40.00 €</b> (reversée intégralement à la (FFESS)		.....€
<input type="checkbox"/> Licence jeune (- 16 ans)	<b>25.00 €</b> (reversée intégralement à la (FFESS)		.....€
<input type="checkbox"/> Cotisation seule PESH adulte	<b>97.00 €</b> (dont -20€ pris en charge Club)		.....€
<input type="checkbox"/> Cotisation seule PESH jeune	<b>77.00 €</b> (dont -40€ pris en charge Club)		.....€

**Je prépare une formation** : Nombre de plongées à ce jour .....

<input type="checkbox"/> Niveau PESH 0 – 6 mètres	<b>70 €</b>	cours théoriques — carte CMAS - Carnet de plongées	.....€
<input type="checkbox"/> Niveau PESH 12 mètres	<b>70 €</b>	Cours théoriques – carte CMAS	.....€

Pour les formations PESH 20 mètres et PESH 40 mètres, contacter le club pour plus d'information

chèque à l'ordre de : *CSIRé Nautilus* **Total : .....**€

Pour découvrir ou faire découvrir la pratique de la plongée sous-marine, en toute sécurité dans un milieu calme et tranquille, nous vous conseillons d'effectuer un baptême avant de vous décider à une formation au sein du club Le Nautilus Ile de Ré.

**Un certificat médical de non contre-indication à la plongée, établi par un médecin, est obligatoire pour tout baptême.**

Mises à part ces restrictions, imposées par le médecin qui délivre le certificat médical de non contre-indication du PESH, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil, sauf pour les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique qui sont limités au « PESH 0- 6 m ».

Les Formations handiplongeurs sont dispensées par des moniteurs du club qualifiés EH1, EH2 ou MFEH1, à raison de 1 moniteur par élève. Le nombre de formations sera donc limité au nombre de moniteurs compétents disponibles.

**Je prends une assurance complémentaire** : non obligatoire, mais conseillée (voir document ci-joint)

loisir 1 :  loisir 2 :  loisir 3 : voir tarif AXA ci-joint et chèque à l'ordre de : AXA Cabinet LAFONT

**Je fournis un dossier complet par personne** : obligatoire pour accéder à la piscine et aux plongées.

Fiche d'inscription + copie certificat médical type FFESSM (moins de 12 mois) **daté et signé par le médecin** + règlements.

A transmettre à : Francine CHRETIEN, 26 rue du Polygone, 17580 LE BOIS-PLAGE [chr\\_fr@wanadoo.fr](mailto:chr_fr@wanadoo.fr)

Je soussigné ..... Date..... Signature

Affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins n° 02170029  
Agréé par le ministère du temps libre de la jeunesse et des sports n° 991766S  
Déclaration en préfecture le 19.08.1968 sous le n°90/83817